



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

BERD

Question écrite n° 599

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'économie s'il estime qu'un coût de plus de 14 millions de francs pour la tenue de l'assemblée annuelle de la BERD lui apparaît une dépense raisonnable et justifiée ou s'il considère qu'une telle somme, ou au moins une partie, aurait pu être plus judicieusement utilisée à la réalisation des missions confiées à cette institution.

Texte de la réponse

De nombreuses critiques ont été formulées récemment à l'encontre de la gestion de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement au sujet de ses frais de fonctionnement. De fait, les ressources disponibles pour le soutien aux réformes en cours dans les pays où elle intervient sont limitées et doivent donc être utilisées de la manière la plus efficace. Ses actionnaires sont donc en droit d'exiger d'elle un comportement exemplaire à cet égard. Pour autant, les reproches adressés à la BERD doivent être précisés. Ainsi, les frais d'installation du nouveau siège de la banque, souvent cités, sont majoritairement couverts par une subvention spécifique du Gouvernement britannique et ne s'imputent donc que partiellement sur ses fonds propres. Par ailleurs, les coûts de fonctionnement de la BERD ne peuvent être jugés qu'en regard de son bilan après deux années d'activité. Ce bilan est consistant pour une institution aussi récente. Les financements décidés au 31 décembre 1992 se montent à 1 653 millions d'écus. Ils ont été attribués à soixante-dix projets représentant un investissement total de 8,5 milliards d'écus. Comme il est normal pour une institution en phase de croissance, les décaissements sont plus faibles (126 millions d'écus), puisqu'ils interviennent par étapes au cours de la vie des projets. Afin de pouvoir prendre les mesures de redressement et de contrôle de la gestion qui pourraient être nécessaires, les États actionnaires de la BERD ont décidé de faire réaliser par le comité d'audit de la banque, avec l'appui d'auditeurs extérieurs, des études sur les modalités de réalisation du nouveau siège ainsi que sur toute autre question relative aux frais de fonctionnement qui pourrait justifier un examen. La France s'est associée pleinement à cette démarche. Les résultats de ces audits seront disponibles prochainement, et ce n'est que sur cette base que, le cas échéant, des décisions pourront être prises.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 599

Rubrique : Organisations européennes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1993, page 1286

Réponse publiée le : 12 juillet 1993, page 2010